

**De :** secrétariat UNPS [...]

**Envoyé :** jeudi 7 septembre 2023 17:13

**À :** CNS <[CNS@sante.gouv.fr](mailto:CNS@sante.gouv.fr)>

**Cc :** MELIHAN-CHEININ, Pascal (DGS/SG/SG-CNS) [...]

**Objet :** UNPS - POUR CONTRIBUTION : Saisine de la CNS sur le projet de Stratégie nationale de santé 2023-2027 : réponse attendue d'ici le 7 septembre inclus : collège 5 [...]

Vous trouverez ci-joint le projet de SNS assorti des commentaires de l'UNPS en marge du document, la contribution de l'ONSSF ainsi que celle du SDBIO.

De manière plus générale, l'UNPS relève que :

- sur la temporalité, la SNS est censée se déployer sur 10 ans. Or, cette vision qui se veut sur le long terme se heurte à deux pratiques de l'administration qui sont contradictoires : (1) le manque de suivi des mesures de la SNS et le caractère peu complet des indicateurs de suivi utilisés (pointés du doigt par le rapport de l'IGAS de mars 2023), et (2) le fait que les dépenses de santé manquent d'une vision pluriannuelle, avec un manque conséquent de concertation et de transparence sur la construction des indicateurs utilisés en PLFSS (tendanciel Ondam par exemple) ainsi que des mesures présentées au parlement. Si la volonté de projection face aux défis qui nous attendent (mur démographique etc.) est importante, il est nécessaire que l'administration adapte ses pratiques, car le temps long sans transparence ni concertation n'est pas tenable.
- de façon générale, les soins de ville sont assez peu cités, mais il semble que la SNS veuille les engager sur une démarche "d'aller vers" (ex. sur le grand âge p.34). Cela suppose de clarifier un certain nombre de questions au niveau du financement de la coordination des professionnels (notamment par les CPTS).
- le document indique que la maîtrise médicalisée en ville devra être "amplifiée" et pourrait être complétée de "mécanismes ad hoc tels que des protocoles pluriannuels". Attention à ne pas confondre politiques de soutenabilité budgétaire et politiques de santé publique, ce document n'est pas là pour ça, et rajouter des "mécanismes" et "protocoles" sur les libéraux doit se faire dans une dynamique négociée et en fonction d'indicateurs de santé publique avant tout.
- plus largement, le document met l'accent sur le fait que les CPTS devront "monter en charge" sur le "service rendu à la population". Cela peut sembler contradictoire, entre une SNS très étatique, approuvée par décret et dont le suivi et les modalités financières d'application (PLFSS) sont peu transparents et peu ouverts à la négociation, et le fait que la SNS souhaite s'appuyer sur les "territoires" pour apporter des solutions à la population.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Sébastien GUERARD

Président UNPS

<https://www.unps-sante.org/> 



[...]